



Paris, le 17 janvier 2011

Le projet « *Perspective RH 2013* » du ministère : **Vœux de la ministre pour 2011**

Un dossier intitulé « *Perspectives RH 2013* » avait été présenté le 2 décembre dernier aux organisations syndicales.

A cette occasion, la DRH avait demandé à ces dernières de ne pas le diffuser.

Pour FORCE OUVRIÈRE, le rôle du syndicat n'est pas d'accompagner les plans sociaux ... mais de les combattre !

Refusant de collaborer ainsi à cette perspective de redéploiement de plus de 10.000 agents des services du MEDDTL (soit 1 sur 6 !), FORCE OUVRIÈRE a aussitôt alerté les personnels (cf. infos FEETS-FO du 8 décembre 2010 et communiqué « *Le MEDDTL sur les traces de France Telecom* » du 10 janvier 2011).

La ministre présente aujourd'hui ses vœux aux personnels.

Au même moment un document de travail -que l'administration a tenu secret, mais que FORCE OUVRIÈRE a pu se procurer- clarifie les réelles intentions du ministère pour 2011.

Tous les secteurs d'intervention du ministère sont impactés.

Tous les services - administration centrale, services à compétences nationales et services déconcentrés - sont touchés.

Des conséquences désastreuses pour nos missions et pour les agents !

La vérité en chiffres :

-288ETP pour l'administration centrale : à peine sortie d'une réorganisation sans précédent, déstabilisée par le remaniement ministériel qui coupe dans les services.

C'est à nouveau l'équivalent d'une direction de centrale qui disparaît !

-576ETP pour les fonctions support : alors que Chorus doit être déployé avec les difficultés que l'on sait, que les fusions restructurations nécessitent des besoins supplémentaires, que les enjeux de formation sont fondamentaux de l'aveu même de l'ancien ministre en CTPM, les secrétariats généraux vont devenir exsangues...

En moyenne, c'est l'équivalent de 2 PSI qui disparaît avec cette suppression !

-500ETP imposés par la direction du budget sous forme de mesure technique : celle-ci porte pour l'instant uniquement pour l'année 2011, mais le ministère serait capable de vouloir en donner plus, toujours plus à l'autel de la RGPP.

C'est l'équivalent d'une DREAL qui disparaît ici au 1^{er} janvier 2011 !

-271ETP pour la «Rationalisation de l'organisation des voies navigables de France» : une rationalisation de l'organisation d'un établissement public implique de supprimer des effectifs dans les services de l'État ! Situation comparable à celle qu'on connaît pour le Grand Emprunt, où les établissements publics ont les crédits pendant que le ministère paye les intérêts sur son budget.

C'est un arrondissement entier qui disparaît !

-63 ETP au titre de la « Rationalisation des services des affaires maritimes » : oui, la Mer est encore au ministère, la preuve, on supprime des ETP. À peine réorganisés en 2010, ces services paient déjà la note.

Encore l'équivalent d'un service des affaires maritimes supprimé !

-208 ETP au titre de la réforme de l'ingénierie routière : il s'agit d'une annonce RGPP, sans aucune concertation ni information auprès des agents. Une mission du CGEDD est en cours sur l'organisation de l'ingénierie routière. Pourtant, la conclusion est déjà écrite.

C'est l'équivalent de 2 DIR qui ne font plus d'ingénierie !

-300 à -400 ETP au titre de l'abandon de l'ingénierie publique concurrentielle, alors que les besoins en ingénierie sont de plus en plus prégnants pour assurer une présence technique de l'État (en particulier au niveau départemental). On nous a fait croire qu'il y avait des besoins sur des postes Grenelle !

Au lieu de redéployer, le ministère supprime ... l'équivalent d'une DDT(M) !

-699 ETP au motif de la dématérialisation du permis de construire : les DDT(M), services en charge notamment des problématiques d'aménagement ne pourront plus faire d'application du droit des sols, contrairement à ce que demande la loi...

-112,5 ETP au titre de la simplification de la réglementation relative aux réseaux publics d'électricité : l'État abandonne encore une partie de son rôle de contrôle... jusqu'à la prochaine crise...

-100 ETP pour la réforme des commissions départementales de sécurité : le MEDDTL préfère supprimer des ETP plutôt que d'être présent sur la sécurité des bâtiments, quand il était considéré comme le ministère constructeur, ayant la compétence en constructions publiques...

-100 ETP pour la réforme de la conduite d'opérations alors que les enjeux bâtiments de l'État exemplaire sont considérables, et que le bâtiment est un domaine prédominant dans la politique du Grenelle, comme le dit un rapport d'enquête parlementaire...

-25 ETP pour la mise en place d'un numéro unique de demande de logement : mission qui, dit-on, devait être assurée à moyens équivalents ... des ETP pris, donc, sur d'autres missions...

-90 ETP pour la réforme de la procédure d'autorisation de transport exceptionnel : moins de contrôle sur les routes, retrait de l'État devant les problèmes de sécurité routière, de transport et d'impact environnemental : presque la moitié des effectifs consacrés à cette mission disparaissent, « remplacés » par un logiciel qui fonctionne moins bien que Chorus...

Arithmétiquement, cela revient à supprimer 5 autres DDT(M) !

-240 ETP pour la réorientation de l'activité des CETE : alors que les CETE constituent la colonne vertébrale du ministère, que les compétences collectives et individuelles présentes dans les CETE sont utiles à l'ensemble de la sphère publique et peuvent être utilisées pour l'ensemble des champs du ministère et au-delà (risques, énergie...). Plutôt que de réorienter, le ministère supprime ! La Direction de la Recherche et de l'Innovation doit assumer les choix qu'elle fait.

C'est l'équivalent de la disparition de 3 départements (presque un CETE).

Tous les agents, de catégorie C, B et A sont concernés !

Tous ces postes supprimés, ces services perdus, se transforment pour eux en "Perspectives" de :

- **mobilités forcées (obligation de se positionner sur un autre poste),**
- **déclassement (restriction des choix de postes, perte de contenu, risques de sous emplois, pertes de compétences, dévalorisation des parcours professionnels),**
- **nouveaux métiers (sans formation)**

Et à terme des pertes de salaires.

Dites NON !

« Perspectives RH 2013 » ne passera pas par moi !